

**Tarifs du congrès AFEA – Dijon 2023**

<b>TARIFS</b>	<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>  Ouverture des inscriptions : 1er mars 2023 Clôture des inscriptions : 15 avril 2023  Tarif inscriptions avant le 1er avril : 35€ / Tarif après 1er avril : 60€	<b>DEJEUNERS</b> <b>23, 24, 25, 26 MAI</b>  <b>10,45€</b>	<b>BANQUET</b> <b>JEUDI 25 MAI</b>  <b>50€</b>
Congressistes	35€ / 60€	10,45€	50€
Responsables ateliers	35€ / 60€	10,45€	50€
Organisateurs locaux (enseignants, gestionnaire laboratoire et appariteurs étudiants)	0€	0€	0€
Doctorants	0€	0€	50€
Membres du Bureau	0€	10,45€	50€
Organisateurs scientifiques	0€	10,45€	0€
Rédacteurs en chef des revues	0€	10,45€	0€
Responsables doctoriales	0€	10,45€	0€
Répondants doctoriales	0€	10,45€	50€
Comité d'éthique	0€	10,45€	50€

## Conseils de réservation pour les déplacements liés à l'AFEA (Document transmis par le Bureau de l'AFEA, février 2023)

Veillez garder à l'esprit les points suivants :

### *Logement :*

- Le forfait nuitée de l'AFEA (au-delà duquel toute dépense n'est plus prise en compte par l'association) est de **130€ pour Paris et 100€ pour la région**.
- Pour le **congrès**, l'AFEA rembourse **4 nuitées maximum**, soit un total de 520€ par personne à Paris et 400€ en région, aux catégories suivantes : membres du bureau, rédacteur.rice.s en chef des revues, organisateur.rice.s scientifiques, et responsables doctoriales.
- Pour les **réunions de bureaux / AG / comités de rédaction (hors congrès)**, l'AFEA rembourse **1 nuitée maximum** aux catégories suivantes : membres du bureau, rédacteur.rice.s en chef des revues, et membres des comités de rédaction.
- L'AFEA vous encourage à **réserver vos chambres le plus tôt possible**, par exemple en janvier. Une fois votre réservation faite, vous pouvez envoyer un reçu (ainsi qu'un RIB si besoin) à [tresor.afea@gmail.com](mailto:tresor.afea@gmail.com), et le trésorier vous remboursera une fois le congrès passé.
- Il est possible de faire vos réservations sur **Airbnb.com**, où les prix sont souvent plus bas.

### *Transport :*

- Pour le **congrès**, l'AFEA rembourse sur la base d'un **tarif de train A/R 2<sup>nd</sup>e classe**, sauf si le tarif 1<sup>ère</sup> classe est inférieur ou égal (joindre alors une capture d'écran du site sur lequel la réservation a été faite), aux catégories suivantes : membres du bureau, rédacteur.rice.s en chef des revues, organisateur.rice.s scientifiques, et responsables doctoriales.
- Pour les **réunions de bureaux / AG / comités de rédaction (hors congrès)**, l'AFEA rembourse sur la base d'un **tarif de train A/R 2<sup>nd</sup>e classe**, sauf si le tarif 1<sup>ère</sup> classe est inférieur ou égal (joindre alors une capture d'écran du site sur lequel la réservation a été faite), aux catégories suivantes : membres du bureau, rédacteur.rice.s en chef des revues, et membres des comités de rédaction.
- Une fois vos réservations faites, merci d'envoyer un reçu (ainsi qu'un RIB si besoin) à [tresor.afea@gmail.com](mailto:tresor.afea@gmail.com).
- Dans la mesure du possible, il est souhaitable de privilégier les modes de déplacement les moins coûteux en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, et de **réserver le plus tôt possible** afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

- Si le déplacement en train n'est pas possible, l'AFEA rembourse les déplacements en voiture en fonction du kilométrage, sur la base du [barème du service public](#), auquel peuvent s'ajouter les frais de péages (sur présentation des reçus).
- L'AFEA ne prend pas en charge les frais de transport en commun sur place.

*Frais de bouche et frais annexes :*

- Pour rappel, **l'AFEA ne prend pas en charge les repas**, ni au congrès ni aux réunions de bureaux/AG/comités de rédaction.

*Doctoriales :*

- **Doctorant.e.s d'universités européennes** : l'AFEA rembourse 60€/nuit (petit-déjeuner inclus) et un tarif de transport A/R de 2<sup>nd</sup>e classe, sauf si le tarif 1<sup>ère</sup> classe est inférieur ou égal (joindre alors une capture d'écran du site sur lequel la réservation a été faite), dans une limite globale de 350€ par doctorant.
- **Doctorants d'universités françaises** : l'AFEA rembourse la moitié des frais engagés dans une limite de 150€.
- A noter que **l'AFEA ne rembourse pas les frais des répondant.e.s**, qui sont néanmoins dispensé.e.s des frais d'inscription au congrès.